

Flash Défense des Retraités N°52 du 15 Juillet 2024

Chers membres adhérents, chers sympathisants,
Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association. En 2024, à vos côtés, nous oserons être confiants.

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Vous pouvez nous interpeller sur notre page Facebook : [ANR.BienVivreSaRetraite](#)

Nature	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Comparez les taux de vos impôts locaux	<p>Visualisez et comparez les taux d'impositions directes locales appliqués au sein de votre commune grâce à une carte interactive. On vous explique comment utiliser cet outil.</p> <p>Mode d'emploi https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impots-locaux-fiscalite-donnees-carte-ville</p>
Propriétaires : Taxes foncières	<p>Propriétaires, voici une bonne nouvelle à propos de la taxe foncière que personne n'attendait :</p> <p>Les taux sont restés sages dans la majorité des cas malgré une hausse nationale de 3,9 %. Cette année, tous les contribuables vont subir cette hausse de 3,9 %, même si les communes ou les intercommunalités n'ont pas augmenté leurs taux au niveau local.</p> <p>Les villes ont été plus nombreuses à décider de garder inchangés leurs taux de taxe foncière par rapport à 2023.</p> <p>Le journal Les Echos souligne : « Les taux de taxe foncière ne bougeront pas en 2024 dans plus de 80 % des villes de plus de 40.000 habitants et leurs intercommunalités ». Money Vox précise même que « les grandes villes – de plus de 100.000 habitants – et leurs groupements ont augmenté de 1,2% en moyenne leur taxe foncière cette année ».</p> <p>Des exceptions restent en place comme à Paris où les taux sont subitement passés de 13,5 % à 20,5 % soit une hausse de 52 %.</p> <p>Certaines grandes villes qui restent gourmandes... Mais, cette année, on note du beaucoup mieux dans les augmentations : « Au total, 34 grandes villes sur 42 (81%) ont maintenu leurs taux en 2024, constate le cabinet FSL, « après 76% en 2023 et 69% en 2022 ».</p> <p>Pour 2024, les villes les plus gourmandes regroupent « Nice (+19,2%), Saint-Étienne (+15%), Nancy (+14,5%), Annecy (+14,1%) et Villeurbanne (+10%) ».</p> <p>Dans les 154 villes de 40.000 à 100.000 habitants, le taux « évolue très modérément » : « +0,6% en moyenne, après +1,3% en 2023, +0,9% 2022 », note cependant avec satisfaction Money Vox. « 131 de ces villes, soit 85%, ont conservé leur taux en 2024, 18 l'ont augmenté (12%) et 5 l'ont diminué »</p>
Chèque Energie 2024	<p>Si votre situation a changé en 2022 et que vous pensez être éligible au chèque énergie 2024, vous pouvez en faire la demande dès aujourd'hui.</p> <p>Déposer une demande https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-cheque-energie?</p>

<p>Départ en vacances : préparez vos moyens de paiement</p>	<p>Partez en vacances l'esprit tranquille ! Découvrez comment vérifier la validité de votre carte bancaire, adapter vos plafonds de retrait et choisir le moyen de paiement le plus adapté à votre destination.</p> <p>Se préparer https://www.economie.gouv.fr/particuliers/vacances-moyens-paiement-carte-bancaire-especes-cheques</p>
<p>Ce qui change pour vous en juillet</p>	<p>Nouvelle obligation d'information des consommateurs dans les grandes surfaces, ouverture du service de correction de la déclaration de vos revenus, évolution du calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour certains logements... Découvrez les nouveautés qui vous concernent en juillet.</p> <p>Découvrir https://www.economie.gouv.fr/actualites/ce-qui-change-juillet-2024</p>
<p>Un nouveau produit d'épargne pour vos enfants</p>	<p>Et si vous constituiez une épargne de long terme pour vos enfants ? Depuis le 1^{er} juillet, vous pouvez ouvrir un plan d'épargne avenir climat (PEAC) dès leur naissance. Réservé aux moins de 21 ans, ce produit est destiné à financer la transition écologique. On vous explique son fonctionnement.</p> <p>Tout savoir https://www.economie.gouv.fr/particuliers/plan-epargne-avenir-climat-peac-comment-ca-fonctionne</p>
<p>Activité Com 3</p>	<p>Faisant suite à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, nous avons constaté que plusieurs des revendications de notre motion, votée à l'unanimité, se retrouvent dans les propositions de députés nouvellement élus. Espérons que ces revendications seront adoptées par l'Assemblée Nationale.</p> <p>Dès que la composition de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sera connue, la com3 mettra à jour son « Dossier Rencontres avec les Élus » et le diffusera aux présidents des groupes et aux délégués régionaux.</p> <p>Dans notre dernier flash, nous informions que la Loi « le bien vieillir » devrait être bouclée pour fin 2024. Il devient encore plus nécessaire de peser dans les débats en nous emparant particulièrement de ce sujet auprès des élus.</p> <p>Il nous faut aussi être vigilant sur les mesures envisagées concernant le gel de la revalorisation des pensions de retraite et des prestations sociales. Ce gel porterait, de nouveau, une grave atteinte à notre pouvoir d'achat. Il y a cacophonie sur le sujet. Selon les dernières déclarations des politiques, il semblerait que ce serait plutôt une indexation sur l'inflation ou les salaires.</p> <p>Rappel la motion 2024 de l'ANR : https://tinyurl.com/ANR-MOTION2024</p>

Émetteur : La commission N°3 (Défense des retraités)

Association Nationale de Retraités (ANR) • 13 rue des Immeubles Industriels • 75011 Paris

SIREN 316 343 094 • SIRET du siège 316 343 094 00017

Tél : +33 1 43 79 37 18 • Courriel : ansiege@orange.fr • Site national : <https://www.ansiege.fr/>